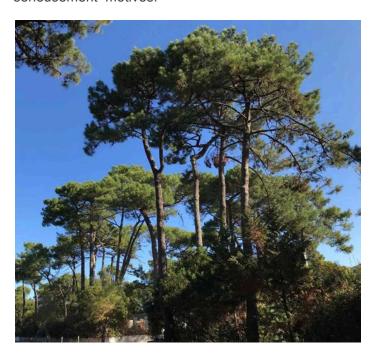


1 - UN BRUIT DE TRONÇONNEUSE ...

Le bruit de la tronçonneuse que nous entendons assez régulièrement au Moulleau nous annonce bien trop souvent l'abattage et la disparition d'un grand pin; le caractère de « ville sous les pins » pour notre quartier du Moulleau se trouve à chaque fois affaibli et la qualité du site, s'en trouve maintenant durablement modifiée. Nous l'annoncions dans la lettre du Moulleau N°17, notre association se mobilise pour le maintien d'un « couvert de pins » sur la ville ; ce maintien nécessite maintenant la régénérescence des existants, de nombreuses replantations et l'arrêt des abattages non sérieusement motivés.



Les raisons de la multiplication de ces abattages sont connues : la densification des constructions sur les terrains existants avec notamment la construction de piscines ; le vieillissement naturel de ce couvert végétal qui n'a pas été renouvelé depuis l'occupation primitive du site du Moulleau à la fin du XIX ème siècle ; les sujétions d'entretien de ces grands pins dont l'entretien accru des toitures, les élagages couteux, les difficultés de diagnostics de leur état phytosanitaire, l'appréciation de leur dangerosité : risque de chute des branches ou de l'arbre entier.

Notre association assure avec l'aide de l'ASSA (Association de Sauvegarde du Site d'Arcachon) le suivi et l'examen régulier des demandes d'autorisations données pour des abattages d'arbres, permis de construire et déclarations préalables.

L'association assure aussi avec ses adhérents une veille sur les abattages d'arbres réalisés sans autorisation dans le quartier du Moulleau, elle souhaite effectuer avec l'aide des services d'urbanisme de la ville le suivi systématique des replantations demandées réglementairement, incluant le suivi du respect du délai de replantation, le respect des essences et le respect des hauteurs de tige exigées pour replantation.

Notre association veut être aussi en mesure d'apporter son aide aux propriétaires pour l'établissement de diagnostics, pour des conseils d'élagage, pour faciliter les replantations, voire des aides directes.

Notre association souhaite voir les grands espaces encore libres de construction sanctuarisés : parcelles appartenant à la ville, forêt et parcs, et souhaite que des plans de gestion pour entretien et renouvellement soient établis pour ces espaces dans le respect des usages définis

Le changement climatique qui s'opère avec des périodes de sécheresse longues rompues par des épisodes de fortes précipitations qui détrempent les sols, nécessitera des adaptations et sans doute des essences de remplacement.

Pour mobiliser l'ensemble des propriétaires et résidents sur cette problématique, notre association souhaite effectuer un RECENSEMENT des grands arbres présents dans le quartier du Moulleau : grands pins maritimes, pins parasol, grands chênes, cyprès, ... Elle souhaite aussi identifier les lieux qui souffrent d'un déficit d'arbres pour y organiser des replantations,

L'association sera aidée pour ce recensement par les services de l'ONF et l'association A.R.B.R.E.S

L'APRSM s'associe aux initiatives des associations voisines du PYLA et des ABATILLES, et aux actions menées par la Ville d'Arcachon.

Le 30 octobre dernier l'ADPPM a organisé place Daniel Meller une distribution de plants de jeunes pins et la Ville d'Arcachon propose la plantation d'un arbre pour chaque nouvelle naissance; soit sur l'espace public, soit au domicile de l'enfant.

4 essences sont proposées pour ces plantations : pin parasol, magnolia kobus, chêne vert ou laurier rose.

Propriétaires et résidents du Moulleau, participez à ce recensement des grands arbres! vous avez chez vous, ou dans votre environnement un ou des arbres remarquables à signaler, envoyez nous une photo à l'adresse de l'association: contact@aprsm.fr





ACTUALITES

RÉ-ENSABLEMENT DES PLAGES

Le ré-ensablement bisannuel des plages du Pyla entre le cercle de voile et la corniche sera entrepris en début d'année pour être finalisé le 1er mars 2022. Ce sont 150 000 M3 du sable du banc du Bernet qui seront aspirés pour être projetés sur quelques 4 kms de plage. L'opération est financée par le SIBA et sera réalisée par une entreprise privée. Le ré-ensablement des plages d'Arcachon est aussi prévu avec un apport de 25 000 m3 de sable.

Au Moulleau le « DRAGON », la drague du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon procédera, comme chaque année, au dragage et déensablement de la jetée du Moulleau pour permettre la continuité des liaisons UBA avec les jetées de Bélisaire au Ferret et les jetées et port d'Arcachon.

Le « DRAGON » est une drague aspiratrice stationnaire qui n'est pas motorisée. La drague est amenée sur son site d'intervention par le remorqueur « SIBA I I » et s'y déplace à l'aide de ses pieux par « papillonnage ». La drague fonctionne en continue durant 24 h. autour des 2 marées hautes avec 6 marins en 2 équipes de 3 hommes.

BANC D'ARGUIN

La concertation va se poursuivre pour l'élaboration du plan de gestion du PNMBA (Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon), le conseil de gestion avant émis un avis négatif sur le plan présenté à Andernos le 3 décembre dernier.

A noter que le conseil de gestion est une instance consultative composée par :

- un collège des représentants des administrations civiles et militaires et établissements publics de l'état intéressés.
- un collège des élus locaux représentant les collectivités territoriales et leurs groupements.
- un collège des représentants et des usagers.
- collège des personnalités scientifiques qualifiées et des représentants des associations agréées ayant pour principal objet la protection des espaces naturels.

En l'absence de validation de ce plan de gestion examiné le 3 décembre, c'est donc le plan précédent qui s'applique, alors que ... le banc d'Arguin lui, évolue. Parmi les sujets sensibles, il y a bien évidemment entre autres - l'extension des zones de protection intégrale de (ZPI) limitant le linéaire des zones de mouillage et le déplacement des parc ostréicoles, ...

à suivre donc ...

https://www.reserves-naturelles.org/banc-d-arguin https://www.caub-arc-bassin-arcachon.fr

BAR-RESTAURANT le BIKINI

La justice ne donne pas raison à l'ASSA et à l'APRSM.

Par un arrêté du 21 septembre 2018, le Maire d'Arcachon a délivré à la sarl Tapas Nocturnes un permis de construire pour :

- le déplacement de l'entrée du restaurant,
- la création d'un étage,
- le réaménagement de la partie arrière du bâtiment.

L'APRSM membre du CA de l'ASSA avait soutenu par vote la demande d'annulation du permis de construire sur les arguments suivant :

- occultation sur le Permis de Construire de l'extension de la terrasse et du bar détachés de la construction principale ainsi que la création d'une pergola et d'un muret de soubassement,
- interdiction en dehors des zones urbanisées sur la bande des 100 mètres du littoral, des constructions ou installations.
- l'écoulement des eaux lié pluviales l'extension de la terrasse,
- La création d'un étage,
- Par décision du tribunal du 4 mars 2021, la requête de l'ASSA que soutenait notre association a été rejetée et l'ASSA a été condamnée à verser 600 € à la Ville d'Arcachon et 600 € à la sarl Tapas Nocturnes.

Cette décision bien que décevante, repose sur des arguments juridiques. Si on peut regretter l'extension de la terrasse sur le domaine public voir la photo ci-dessous - force est de constater que surélévation correspond en fait à un réaménagement des combles existants sans dénaturer le bâtiment existant et que les modifications réalisées sur l'arrière et sur l'entrée sont plutôt réussies.

L'APRSM ayant soutenu l'ASSA dans la requête a souhaité participer à la condamnation à hauteur de 300 €.





MUSEE AQUARIUM ou ...HOTEL 5*

La menace de démolition du musée aquarium d'Arcachon revient avec la relance du projet d'hôtel 5 étoiles Place Peyneau devant la jetée d'Eyrac. Pour mémoire, ce projet d'hôtel est apparu en 2010, lorsque l'Université de Bordeaux projetait de céder le terrain pour financer la construction d'un pôle océanographique aquitain sur le petit port d'Arcachon projet abandonné en 2019.

Aujourd'hui l'Université de Bordeaux semble vouloir se diriger vers la conservation et reconstruction de la station marine, qui serait amputée de son musée aquarium et de son terrain en front de mer.

Mais si l'Université de Bordeaux est bien propriétaire des murs et du terrain, les collections du musée appartiennent à la Société Scientifique d'Arcachon qui souhaite donc s'opposer sur le plan juridique à la décision de l'Université de Bordeaux et obtenir le maintien du musée aquarium sur son site historique rénové et restructuré.

musée-aquarium-arachon.fr



La salle en forme de grotte du musée

La société scientifique d'Arcachon a été fondée en 1863 et occupe le site de l'esplanade d'Eyrac depuis 1866, date le l'exposition internationale de pêche et d'aquiculture. Le musée aquarium d'Arcachon créé en 1867 avec la station zoologique est le plus ancien musée de la mer de France et 1^{er} observatoire de découvertes scientifiques de zoologie et biologie marine. Le musée aquarium a été fermé au public en 2020 mais la station biologie marine d'Arcachon, poursuit ses activités de recherche et d'enseignement.

On souhaite que l'Université de Bordeaux et la Ville d'Arcachon s'associent pour porter un projet de conservation et de valorisation de ce patrimoine scientifique et culturel et pour la réouverture au public, du seul musée de la ville d'Arcachon.

Le projet d'Hôtel 5 étoiles, qui date maintenant des années 2010, c'est un projet de modification profonde du site avec l'élévation en front de mer d'un immeuble d'une hauteur de plus de 6 étages ...



Le musée Aquarium existant place Peyneau

ENVIRONNEMENT - MIGRATION

Plus de 20 000 passereaux comptabilisés à la pointe du Cap Ferret par l'Observatoire de la Migration en Aquitaine cet automne : bergeronnette grise, linotte mélodieuse, pinson du nord, gros-bec casse noyaux, grives, étourneaux, bernaches, merles à plastron, canards pilets, faucons crécerelles, émerillons, busards et même une cigogne noire, www.trektellen.nl



Le 16 octobre dernier le conseil d'administration de l'association réuni à la maison de quartier du Moulleau a renouvelé son bureau ; Bertrand Béranger a été élu président de l'APRSM à l'unanimité. Jean-René Thibaud qui a présidé l'association pendant cinq années et qui n'a pas souhaité se représenter reste membre de notre conseil d'administration. L'objet de notre association est inchangé ; il reste la sauvegarde du site du Moulleau et la nouvelle présidence poursuivra l'activité de « veille environnementale » de ses prédécesseurs.

Vous trouverez la liste des membres élus de notre association : bureau et administration sur le nouveau site internet de notre association : www.aprsm.fr





Le mot du président

Si nous devons la qualité du site du Moulleau principalement à sa situation exceptionnelle en bord du bassin, face à la presqu'île du Cap Ferret et au soleil couchant, à sa situation près Arcachon, entre le Parc Pereire et Pyla, proche de la grande dune et des plages océanes, nous la devons aussi aux hommes et aux femmes qui depuis 150 ans ont oeuvré à son développement.

Ce site, nous le devons à ses créateurs qui en ont acquis les terrains en 1863, dessiné le plan et tracé les allées avec leur architecte Louis Garros; nous le devons aux familles qui s'y sont installées à la suite, faisant construire avec leur architecte les belles et grandes villas « Saint Dominique », « Tribord et Babord », « Casa Sylva », « Chanterelle », « Tethys » en première ligne; les villas « Alba », « Villa Tranquille », « Elyse » plus en retrait, et nombre de villas plus modestes.

La qualité du site nous la devons aussi à ceux qui ont pu et su conserver ces villas, les entretenir et les rénover ne cédant pas aux propositions de promotions immobilières des années 1970 et 1980.

Nous la devons aux nouveaux propriétaires qui rénovent et embellissent aujourd'hui ces villas et leurs jardins.

Nous la devons aussi aux nombreux legs qui ont permis aux médecins et aux congrégations de créer de vastes domaines pour l'établissement de maisons de santé : préventoriums et maisons de repos, qui ont permis la conservation de grands espaces verts naturels dont nous bénéficions encore aujourd'hui : le Domaine de la Dune et les terrains de la donation Armaingaud du front de mer aux Arbousiers.

Nous la devons aussi aux commerçants du Moulleau qui ont su par leur talent maintenir une vie animée au coeur du Moulleau : glaciers, pâtissiers, épiciers, photographes, bas, cafés, restaurants hôteliers et boutiques de mode sans oublier l'UBA, qui maintient à la jetée une liaison avec Bélisaire et la jetée Thiers d'Arcachon.

Nous la devons aussi au département et à certains élus qui ont su préserver et aménager des zones naturelles et créer les équipements publics nécessaires : la plage des Arbousiers et la promenade Robert Fleury, le tennis club, le fronton de pelote, l'école et récemment les pistes cyclables et la maison de quartier du Moulleau avec son bureau de Poste conservé.

Nous sommes redevables à tous ces « acteurs » de ce cadre de vie, qu'il soit à l'année ou pour nos vacances. L'avenir de notre quartier du Moulleau dépend aujourd'hui de nous, de ce que nous ferons ... ou de ce que nous laisserons faire, individuellement et collectivement. La préoccupation principale des propriétaires et résidents au Moulleau est aujourd'hui la densification du bâti qu'autorise le Plan local d'Urbanisme 2017 et les conséquences « néfastes » qui en résultent : le « grignotage » des espaces verts, la perte du « couvert des pins », la fermeture des paysages par des clôtures et des haies de plus en plus hautes; la qualité du site peut s'en trouver durablement modifiée, banalisée et donc dévalorisée.

« à vouloir tout gagner, on peut tout perdre ... »

Notre association continuera à jouer son rôle, en exerçant un contrôle sur les projets de construction, sur les demandes d'abattage des pins ou des grands arbres remarquables, en apportant son aide aux propriétaires ou résidents qui la sollicitent pour exercer d'éventuels recours.

Tous les projets de nouvelles constructions doivent donc être solidement encadrés pour maintenir une exigence de qualité, ce qui suppose aussi des projets plus créatifs avec moins de « pastiches » ; les « appétits » des constructeurs doivent être freinés pour préférer un développement maîtrisé, raisonnable et équitable des espaces. Les grands espaces encore libres et naturels doivent être préservés et protégés pour projeter dans le futur des aménagements d'intérêt général.

Les propriétaires et résidents du Moulleau comme ceux du Pyla et ceux d'Arcachon, sont attachés « au climat, aux senteurs et la lumière typique du sousbois des pins » et souhaitent majoritairement le maintien de la présence de ce couvert de pins ; ce qui nous oblige tous à « penser » un plan de régénération de ces pins.

Les préoccupations de l'association concernent aussi les opérations de dragage et de « ré-engraissement » des plages du Moulleau qui interrogent toujours chaque année, ainsi que le partage du domaine maritime entre les différents usages.

Concernant le cœur de Moulleau, si tout le monde s'accorde pour faire exister un centre ville animé et festif avec des bars, des glaciers, des restaurants et des commerces, tout le monde s'accorde aussi pour que cette animation ne devienne pas une source de nuisances et de conflits. L'association jouera là aussi son rôle de médiateur pour l'établissement de règles raisonnables. Pour tenir ces engagements, nous avons besoin de l'appui de tous les propriétaires et résidents du Moulleau, des anciens comme des nouveaux !

Tous ensemble, agissons pour la sauvegarde du Moulleau !

Bertrand Béranger



« VOUS ÊTES OÙ ... AU MOULLEAU ? »

Le Moulleau, un quartier sur 2 communes ...

Le Moulleau est bien entendu un quartier reconnu de la ville d'Arcachon et le centre du Moulleau ou Moulleau-village est bien installé sur le territoire de la commune d'Arcachon; mais on peut aussi se situer « au Moulleau » et se trouver sur le territoire de la commune de la Teste.

question : avenue de Paris, est-on à Arcachon ? à La Teste ? au Moulleau ? ou au Pyla ?

réponse : au Moulleau et sur la commune de La Teste

Le sentiment « d'appartenance au Moulleau » dépasse la limite administrative qui sépare les communes de La Teste-de-Buch et d'Arcachon.

Une limite qui a été tracée d'un seul trait rectiligne en 1857 par Napoléon III, entre ce qui était la cabane des douaniers au sud de l'allé Risque-tout et la pointe de l'Aiguillon.

Depuis les prolongements dans les années 1930-1950 des avenues Saint-François Xavier et de Bellevue autour de l'ancien sanatorium protestant au N°18 de la rue Saint-Thomas d'Aquin, nombre de propriétaires sur le territoire de la Teste se disent à raison « au Moulleau » et de fait nombre d'adhérents à l'APRSM habitent sur la commune de La Teste.

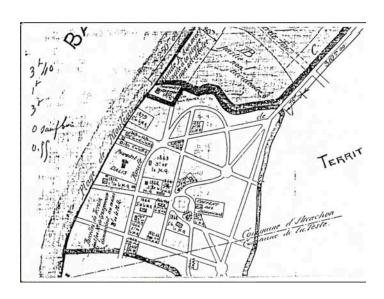
Pour exemple, la résidence dite "résidence du Moulleau" au N°33 de la rue Saint-François Xavier se trouve sur la commune de la Teste-de-Buch, et un permis de construire déposé récemment au N°2 de l'Allée Edouard Branly - proche de l'épicerie "Chez Fredon"- a été délivré par la commune de La Teste.

Assez heureusement les PLU des communes d'Arcachon et de La Teste sont assez similaires sur cette « zone du Moulleau ».

Vers le nord, par le boulevard de la côte d'Argent, il semble qu'on quitte le Moulleau pour les Abatilles après avoir passé le domaine de la Dune, pour les uns, ou après avoir passé l'avenue du Golf et la rue Claude Debussy, près des tennis et de la source des Abatilles pour les autres.

Plus à l'ouest, on quitte le Moulleau pour le quartier Pereire en haut de l'allée des tilleuls.

La plage des Arbousiers est au Moulleau et par l'avenue du Parc, après la résidence « le Panoramic », on quitte aussi le Moulleau pour Pereire.



PLAN DU QUARTIER DU MOULLEAU à la fin du XIX ème



VUE AÉRIENNE et CARTE du Moulleau en 2021





VIE PRATIQUE

Maison de quartier et poste du Moulleau :

235, boulevard de la côte d'Argent tel. 05 57 72 01 20

ouverture:

du lundi au vendredi de 9h à 12h15 er de 14h à 16 h 45 lieu d'exposition et d'activités de loisirs, lieu de rencontre. lieu du conseil de quartier – permanence des élus. lieu mis à la disposition des associations https://www.ville-arcachon.fr/maisons-quartier/

Wifi gratuit illimité et sécurisé

Sélectionnez le réseau « WiFi_Bassin_Arcachon

Collecte des ordures au Moulleau (zone P2 COBAS)

ordures ménagères (couvercle gris) : lundi matin

(jeudi matin en haute saison)

Emballages recyclables (couvercle jaune) : **lundi matin** Déchets végétaux (couvercle marron) : **mercredi matin**

Point Vert de l'avenue du Parc :

du lundi au vendredi :14h-18h en hiver samedi : 8h30-12h30 13h30-18h

dimanche : 8h30-12h Tél. 05 56 83 01 95

Mambra Actif

Collecte du verre avenue du Parc

Face au TENNIS-CLUB Arcachon

Bus de nuit - à partir de 16 ans

transport nocturne fonctionne sur réservation la nuit du samedi au dimanche de21h à 3h du matin - de la mairie de Pyla-sur-Mer à la gare d'Arcachon avec arrêt au Moulleau. contact.busbaia@gmail.com

Réseau de bus Baia : lignes & navettes

plans et horaires sur le site Baia Arcachon

+ horaires TER SNCF

https://www.bus-baia.fr/lignes-et-navettes.html

Bateau Bus - uniquement en saison

pour 1 euro - de la jetée du Moulleau jusqu'au petit port II dessert les 2 jetées d'Arcachon. https://www.bassin-arcachon-info.com/bus-de-mer/

Pistes cyclables:

vous trouverez en ligne les plans des pistes cyclables sur : http://www.arcachon-tourisme.com

Arcachon santé:

visites médicales à domicile semaine de 20h à 8h

week-end du samedi 14h au lundi 8h dimanche et jours fériés : 24h/24h Numéro vert : **0 800 000 375**

En cas d'urgence contactez le centre 15

ADHESIONS et RENOUVELLEMENT d'ADHESIONS

Vous pouvez adhérer à l'association via notre site internet www.aprsm.fr

Pour le renouvellement de votre adhésion un email avec votre lien personnel sera envoyé en début d'année...

Paiement CB en ligne possible – ou paiement par virement :

IBAN: FR76 1090 7004 5001 2154 1680 063 BIC: CCBPFRPP BDX

ou en en renvoyant le bulletin ci-dessous dument complété accompagné de votre règlement par chèque à :

APRSM - MA.AT 22, boulevard du Général Leclerc - 33120 ARCACHON

montant de la cotisation annuelle 25 € pour les membres actifs et 5 € pour les membres associés au membre actif (famille)

Bulletin d'Adhésion à l'A.P.R.S.M

(25 euros)			APRSM
NOM (Mr. Mme. Mlle.)		Prénom	
Adresse au Moulleau Tel			
Adresse email ou adresse postale de correspondance :			
Membre Associé membre de la famille d'un membre actif et résidant à la même adresse			
(5 euros)	re de la familie d'un membre ad	ui et residant a la meme adresse	
NOM (Mr. Mme. Mlle.)		Prénom :	
Adresse email			